

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 28 septembre , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Madame Sonia DESCHAMPS, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD
Représentés		Monsieur Paolo BOUISSA donne pouvoir à Monsieur Pascal NEGRE
Absents excusés		Messieurs Paolo BOUISSA et Medhi BIDAULT
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n°26/08/02
Adhésion à la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » et au service de conseil énergétique du SYANE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les modalités d'adhésion à la compétence contribution à la transition énergétique et numérique (CTEN), les objectifs et missions du conseiller énergie, ainsi que les conditions d'adhésion au conseiller énergie, qui sont formalisées dans une convention entre la commune de Vallorcine et le Syane :

ADHESION COMPÉTENCE CTEN

Le SYANE, « Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie » est un "Syndicat mixte ouvert" ayant pour adhérents : le Département de la Haute-Savoie, des communes, des syndicats intercommunaux d'énergie et d'électricité, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) de ce même département.

Syndicat à la carte, le Syane exerce une ou plusieurs des compétences suivantes, dans les conditions définies par ses statuts approuvés par délibération de son Comité syndical le 11 décembre 2025 :

1. Electricité,
2. Gaz,
3. Réseaux publics de chaleur ou de froid,
4. Eclairage public,
5. IRVE / GNV / H2,
6. Aménagement numérique - Réseaux de communications électroniques,
7. Contribution à la transition énergétique et numérique.

Le Syndicat exerce la compétence « Contribution à la transition énergétique » en proposant et menant à leur profit :

- des actions qui concourent à la réalisation des objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et codifiés aux articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 du Code de l'énergie ou tout texte les remplaçant ou s'y substituant.
- des actions qui concourent au développement des usages numériques et accompagnent les collectivités et établissements publics membres dans leur transition numérique, au moyen de services et outils numériques mutualisés à la carte.

Dans ce cadre, le Syndicat peut notamment exercer les activités suivantes dont certaines sont susceptibles de susciter un intérêt de la part de commune de Vallorcine :

- Planification énergétique
- Coordination et adaptation des réseaux d'énergie
- Services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition énergétique
- Services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition numérique

Le Syane ne pouvant intervenir que dans le cadre de compétences qui lui ont été transférées par les collectivités et ayant procédé à une révision statutaire conduisant à intégrer le service de Conseil en énergie au sein de la compétence « Contribution à la Transition Energétique et Numérique », il convient de formaliser l'adhésion à cette compétence.

CONSEIL ENERGIE

Dans le cadre de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique », le Syane propose des services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition énergétique, tels qu'un service de Conseil Energie qui permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien compétent à un coût maîtrisé.

Cet accompagnement est effectif dès que commune a adhéré au préalable à la compétence « Contribution à la Transition Energétique et Numérique ».

Les conditions d'adhésion au conseiller énergie, formalisées par convention signée entre le Syane et commune sont les suivantes :

- Engagement de la commune de Vallorcine sur 4 ans,
- Commande de bouquet(s) d'options à la signature de la convention ou ultérieurement lors des bilans annuels,
- Commande d'options individuelles ou activation des options de bouquet tout au long de la convention,
- Montant de la cotisation voté chaque année par le Comité Syndical et pouvant, par conséquent, être amené à évoluer sur la durée de la convention, sans qu'il soit nécessaire de signer un avenant à la convention,
- Coût de l'adhésion :

Pour la commune :

- Pour le socle le coût s'élève à 1 € par an et par habitant (DGF) pour l'année 2026, auquel s'ajoute une part fixe de 200 € / an.
- Pour les options à :
 - 1 800 € pour le bouquet de 10 jours d'options,
 - 220 € / jour d'option hors bouquet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syane approuvés le 11 décembre 2025,

Considérant que la commune de Vallorcine souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques, mais qu'elle ne dispose pas de moyens techniques internes suffisants pour la mettre en œuvre,

Considérant le souhait de la commune de Vallorcine de transférer au Syane la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » telle que figurant à l'article 3.7 des statuts précités, et d'adhérer au service de Conseil en énergie,

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion à la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » du Syane.
- Approuve l'adhésion de la commune de Vallorcine au service de Conseil Energie du Syane et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service.
- Autorise Monsieur le Maire à commander les options individuelles et bouquets d'options pendant la durée de la convention dans la limite de 1 800 Euros.

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



Acte certifié exécutoire le : 13/10/2026
Télétransmis en Préfecture le : 13/10/2026
Notifié ou publié le : 13/10/2026

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 21/10/2026

Reçu en préfecture le 21/10/2026

Publié le



ID : 074-217402908-20260928-26_08_002-DE